

L'an deux mil quatorze, le vingt Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire
Alain DENNEL, Bernard DUFOSSE, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint,
Françoise CARLUY- MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Sabine THERY,
Yannick DANICOURT, Thierry MECIAR, Richard PINEL, Patrice QUIDEÇON, Didier ROUSSELLE,
Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Chantal VANDENHOLE donne pouvoir à Jean-Claude CHIREUX

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Ludivine SEBASTIEN



1) **DELIBERATION N° 36/2014 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – Le tracteur Communal**

Considérant l'état du tracteur de la Commune, les frais de réparation s'élevant à : 4 000€,
Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal pour l'achat d'un nouveau tracteur au prix de 7 613,21€. Cette dépense sera prélevée sur les Dépenses Imprévues Article 020 du Budget Primitif de la Commune Section Investissement et imputée au Chapitre 21 - Article 218.2 pour la somme de : 8 413,21€ - 800€ la reprise de l'ancien matériel – Titre émis à l'Article 775.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette dépense.

2) **DELIBERATION N° 37/2014 – Travaux rue des Jonquilles**

○ **Convention SEZEO**

En 2013, la Commune de Jonquières a décidé de mener des travaux de mise en souterrain des réseaux Basse Tension- Eclairage Public et France Telecom rue des Jonquilles.

Une convention de mandat doit être signée entre le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise et la Commune de Jonquières représentée par Monsieur le Maire, Jean-Claude CHIREUX.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 de confier au mandataire le soin de réaliser au nom et pour le compte du SEZEO, la réalisation des prestations liées aux travaux de Basse Tension dans la rue des Jonquilles.

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur le Maire signe cette convention.

2) **DELIBERATION N° 38/2014 – Travaux rue des Jonquilles**

○ **Convention CG 60**

Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement prévus rue des Jonquilles, à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

La présente convention a pour objet de préciser les équipements à réaliser, le programme des travaux et les engagements financiers des parties conformément à l'article L1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les compétences de maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement intéressant les routes départementales en agglomération et les responsabilités qui en découlent, étoient partiellement tant au département qu'à la Commune.

Par ailleurs, elle vise à régler les dispositions particulières d'occupation du domaine public départemental, pour les travaux définis à l'article 6, réalisés par la Commune.

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur le Maire signe cette convention.

3) DELIBERATION N° 39/2014 – Fonds de Concours de l'ARC 2014

L'ARC a porté le montant de son Fonds de Concours pour aider les Communes de moins de 2000 habitants dans leurs investissements à un montant de 30 000€ par Commune.

Au Budget Primitif 2014, nous avons prévu des investissements et proposons cette ventilation :

FONDS DE CONCOURS ARC 2014			
OBJET		FONDS DE CONCOURS ARC	
Débroussailleuse		304 €	
Aspiro-Souffleur		146 €	
Aménagement réseau Informatique		1 479 €	
Acquisition Ordinateur bureau Mairie		690 €	
Complt Travaux Rue des Jonquilles Raccordement eau pluvial au réseau		14 000 €	
Mise en sécurité City Stade - Aire de Jeux		10 000 €	
Acquisition d'un Tracteur		3 381 €	
TOTAL		30 000 €	

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, acceptent à l'unanimité cette ventilation du Fonds de Concours de l'ARC pour un montant de 30 000€.

4) DELIBERATION N° 40/2014 – Towercast – Pylône

Considérant la demande de la Société TOWERCAST pour implanter un nouveau pylône sur le Mont d'Huette ; Le pylône actuel est détenu par le Groupe Contact FM et est entretenu par Towercast. (pylône un peu vétuste et n'ayant pas de possibilité de mettre d'autres opérateurs).

Monsieur le Maire informe qu'il émet un avis favorable pour un nouveau pylône en précisant que l'ancien doit être démonté et demande l'avis aux Membres du Conseil Municipal.

Après débat, les Membres du Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention décident d'accepter cette proposition.

5) DELIBERATION 41/2014 – Rythmes Scolaires

La réforme des rythmes scolaires à l'Ecole Primaire implique pour la Commune de revoir la mise en place de la semaine scolaire, en faisant du mercredi matin un temps scolaire pour alléger les journées.

L'Inspecteur d'académie ayant accepté la proposition faite par les instituteurs, parents d'élèves et Mairie nous modifions donc les heures de classe de cette manière :

- 24 heures de classe en 9 demi-journées
- 3 heures de péri-éducatif

Lundi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

Mardi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h de 15h – 16h30 Temps d'activités Péri-éducatif

Mercredi : 8h30 – 11h30

Jeudi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

Vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h de 15h – 16h30 Temps d'activités Péri-éducatif

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette répartition.

6) DELIBERATION 42/2014 – Brisset – Compteur d'eau parcelle n° 117

La Commune de Jonquières est assignée au Tribunal Administratif d'Amiens suite à un refus de valider la mise en place d'un compteur d'eau sur une parcelle du Clos Lamarre (N°117).

Monsieur BRISSET demande au nouveau Conseil Municipal de revoir la position de la Commune à ce sujet.

Monsieur le Maire demande donc de voter à bulletin secret, à savoir si nous accordons ce droit à l'eau à Monsieur BRISSET sur la parcelle n°117.

Si ce droit est accepté par les Membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demandera à Monsieur BRISSET de retirer sa plainte auprès du tribunal Administratif.

Vote :

- OUI : 13
- NON : 2
- BLANCS : 0

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à 13 voix pour contre 2 voix non.

7) Repas des Aînés / Colis

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas prolonger la distribution des colis aux Aînés en fin d'année et financièrement, qu'il va falloir faire un choix.

Pour cette année, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de faire une proposition : soit repas/ soit colis ou de proposer d'autres idées, et propose aux Membres du Conseil de former un groupe de travail et d'apporter les propositions pour le prochain Conseil Municipal.

5 personnes formeront ce groupe : Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Françoise MIOT, Sabine THERY et Patrice QUIDEÇON,

8) Elections Européennes le 25 mai 2014 – Tenue du bureau

Monsieur le Maire après avoir proposé aux Membres du Conseil Municipal les tranches horaires de la tenue du bureau de vote et élargie sa demande, le tableau est complet lors de cette séance et sera adressé à chaque personne.

9) Divers

La séance est levée à 21 h 05

Suivent les signatures,

Jean-Claude CHIREUX, Le Maire

Alain DENNEL, 1^{er} Adjoint

Chantal VANDENHOLE, 2^e Adjoint
ABSENTE EXCUSEE

Bernard DUFOSSE, 3^e Adjoint

Ludivine SEBASTIEN, 4^e Adjoint

Les Conseillers,

Françoise CARLUY- MIOT

Yannick DANICOURT

Sylvie FABIEN

Thierry MECIAR

Richard PINEL

Marielle QUIDEÇON

Patrice QUIDEÇON

Sophie REGNAULT

Didier ROUSSELLE

Sabine THERY